

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N° 2023 - 109

Objet : Mise à disposition d'un gradin pour le Centre Culturel Baschet par l'association LA LISIERE

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à disposition de la part de l'association LA LISIERE, un gradin pour le Centre culturel Baschet, dans le cadre d'un spectacle,

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé,

DECIDE de signer la convention avec l'association LA LISIERE, sise Parc du Château 2 rue de la Libération à Bruyère-le-Châtel (91680), pour le prêt d'un gradin pour le Centre culturel Baschet du vendredi 14 au jeudi 20 avril 2023.

DIT que le gradin est mis à disposition gratuitement.

PRECISE que les conditions d'utilisation du gradin sont définies dans la convention ci-annexée.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 28 avril 2023

Le Maire



Sophie RIGAULT

Publication le 28 avril 2023

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou notification.